



## Vices cachés sur maison de 115 ans

Par **maisonnette**, le **31/01/2013 à 23:25**

**bonjour** nous avons vendu notre maison en mars 2012  
les nouveaux propriétaires ont entrepris des travaux d'agrandissement tout de suite et emménagé dans la maison agrandie en juillet 2012  
9 mois plus tard, en déc 2012, ils nous ont adressé un recommandé nous accusant d'avoir caché divers problèmes: la maison a un problème d'aplomb, une infiltration d'eau dans le vide sanitaire, arrivées d'eau sous dimensionnées, canalisation cassée du tout à l'égout. De plus ils nous réclament les factures de tous les travaux effectués dans la maison, nous avons fourni celles que nous avons, il y en a que nous ne retrouvons plus.  
En janvier nous avons reçu un deuxième recommandé de leur assistance juridique macif nous informant qu'une expertise contradictoire allait être réalisée à laquelle nous serions conviés.  
cette expertise peut elle avoir une valeur alors que le bien a été transformé par l'agrandissement?  
avons nous obligation de fournir toutes nos factures? le problème d'aplomb peut il être considéré comme vice caché alors que ça se voyait de l'extérieur?  
merci de vos réponses